

Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur le projet d'accord sectoriel visant à augmenter l'offre de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement

- **A la demande du ministre du Climat et de l'Energie, M. Magnette, dans une lettre du 7 juin 2010**
 - **Préparé par le groupe de travail sur les normes de produits**
 - **Approuvé par l'assemblée générale de 24 septembre 2010** (voir annexe 1)
 - **Cet avis est initialement rédigé en néerlandais.**
-

1. Contexte

- [a] Le ministre du Climat et de l'Energie, Paul Magnette, a fait une demande d'avis au CFDD sur le projet d'accord sectoriel visant à augmenter l'offre de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement. Dans sa demande, qui nous est parvenue le 15 juin, il demande au CFDD de formuler un avis pour le 15 juillet 2010. Le CFDD a demandé à ce que ce délai soit prolongé.
- [b] L'avis du conseil a été demandé conformément à l'article 19 de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé. La demande d'avis concerne un projet d'accord sectoriel, un instrument prévu à l'article 6 de la susdite loi.
- [c] Le projet d'accord sectoriel est la conséquence de l'accord-cadre du 8 avril 2009 visant à augmenter l'offre de produits respectueux de l'environnement dans le secteur de la distribution pour la période 2009-2012.
- [d] Le projet vise la création d'un accord sectoriel entre les acteurs suivants : l'Etat fédéral, Fedis, Unizo, UCM, la Fédération Nationale des Négociants en bois, la Fédération Nationale des Scieries, Fedustria, Navem, la Fédération Nationale des Exploitants forestiers et des marchands de bois, Bouwunie, la Confédération Construction. L'accord vise à définir les engagements des acteurs afin de : (1) augmenter l'offre sur le marché belge de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement, (2) sensibiliser les membres des parties et le consommateur au bois en tant que matière première renouvelable lorsqu'il provient de forêts exploitées durablement et à l'importance d'une certification d'une exploitation forestière durable.
- [e] Concrètement, l'accord doit avant tout garantir des campagnes d'information régulières axées sur une exploitation durable des forêts et sur l'importance d'une certification d'une exploitation forestière durable. L'accord inclut également l'engagement des acteurs du marché à commercialiser des produits à base de bois produits légalement et à n'enfreindre en aucune façon les dispositions de la convention CITES. L'accord vise enfin à augmenter l'offre sur le marché de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement selon un taux de croissance déterminé et ce progressivement jusqu'à fin 2018. Les acteurs du marché adhérents promouvront en outre activement la certification d'une exploitation forestière durable et le contrôle de la chaîne auprès des membres adhérents. Des accords

sur le contrôle et les rapports des trois types d'engagement sont également proposés, le rôle principal étant celui du comité d'accompagnement qui va être créé.

2. Avis

- [1] Le conseil soutient la proposition d'accord sectoriel sur le bois durable et se réjouit que l'instrument d'accord sectoriel – tel que visé dans la loi sur les normes de produits – soit enfin utilisé. Le conseil espère que l'utilisation de cet instrument mènera à des réalisations ambitieuses en matière de promotion de modes de production et de consommation durables.
- [2] Le conseil invite les parties adhérentes à utiliser les outils prévus dans l'accord sectoriel pour éventuellement corriger les engagements afin de continuer à augmenter le niveau d'ambition lorsque les circonstances le permettent.
- [3] Le conseil invite les autorités fédérales à examiner les mesures d'accompagnement pouvant être utilisées ou développées afin d'accélérer le processus visé par l'accord sectoriel. Il peut entre autres s'agir d'une promotion renforcée de produits à base de bois certifiés, d'incitants fiscaux de soutien, de soutien à la R&D, d'une politique d'achat durable pour les différents pouvoirs publics, ...
- [4] Le conseil demande à ce que l'énoncé de l'article 8 §2 qui décrit ce qui doit être entendu par produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement soit formulé avec plus de précision. Il sera de cette façon possible d'évaluer correctement dans quelle mesure les objectifs seront atteints par rapport au taux de croissance mentionné.
- [5] Le conseil propose que les objectifs de l'article 8 pour l'offre du marché des produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement soient exprimés en pourcentage et non par la formule de multiplication de A.
- [6] Le conseil demande que l'on veille lors des campagnes de communication à élaborer, à ce que le consommateur ne soit pas induit en erreur par le concept de « produit respectueux de l'environnement ».
- [7] Le conseil demande de considérer la possibilité et la pertinence sociétale de prévoir, pour une série d'aspects, un comité de suivi plus large que celui qui est prévu à l'article 2,4 et de le compléter par des membres de la société civile, par exemple en ce qui concerne l'évaluation prévue des engagements.
- [8] Le conseil demande d'être tenu informé du contenu de l'étude de marché que les autorités fédérales vont réaliser sur la progression des engagements.

3. Remarques

- [9] Le conseil demande qu'une rédaction minutieuse soit réalisée sur la traduction néerlandaise du projet d'accord sectoriel. La traduction n'est pas toujours très précise et certains termes tels que « plan de nivellement » méritent une meilleure traduction en néerlandais.

Annexe 1 Votants de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- 3 des 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, A. Panneels, *J. Turf.*
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
J. Miller (IEW), *S. Leemans* (WWF), *S. Van Dyck* (BBL), Roland de Schaetzen (Natagora)
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
J. Dalemans (Broederlijk Delen), B. Gloire (oxfam), *Gert Vandermosten* (VODO)
- 0 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:

- 5 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
D. Van Oudenhoven (CGSLB), *S. Storme* (FGTB), *Anne De Vlaminck* (ACV-CSC), Daniel Van Daele (FGTB), *Bert De Wel* (ACV-CSC)
- 5 des 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Essenscia), M.-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), *Anne Defourny* (Fédération des entreprises belges), Ann Nachtergaele (FEVIA).
- Les 2 représentants des producteurs d'énergie
H. De Buck (Electrabel), F. Schoonacker (SPE)
- 2 des 6 représentants des milieux scientifiques:
D. Lesage (UG), Lieve Helsen (KUL)

Total: 24 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.

Annexe 2

Réunions pour la préparation de cet avis

Le groupe de travail *Normes de produits* s'est réuni le 18 juin et le 2 juillet 2010 afin de préparer cet avis. La demande d'avis a été motivée par madame Nancy Da Silva (cabinet du ministre Magnette) lors de la réunion du 18 juin.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

- Luc LAVRYSEN (UG)

Votants CFDD et leurs représentants

- Kristof DEBRABANDERE (Bond Beter Leefmilieu)
- Anne DEFOURNY (VBO-FEB)
- Nathalie DE GREVE (Fedis)
- Anaïs DEVILLE (CRIOC-OIVO)
- Bert DE WEL (ACV-CSC)
- Ingrid HONTIS (Fedustria)
- Mieke VERCRUYSSSE (PEFC Belgique)
- Frédéric WARZEE (DETIC/Essenscia)
- Valérie XHONNEUX (IEW)

Excusés

- Tine CATTOOR (Essenscia)(18/06)
- Arnaud DEPLAE (UCM)(18/06)
- Anaïs DEVILLE (CRIOC-OIVO)(02/07)
- Anne DE VLAMINCK (ACV-CSC)(02/07)
- Bert DE WEL (ACV-CSC)(18/06)
- Peter JAEKEN (Essenscia)(18/06)
- An LAMBRECHTS (Greenpeace)(18/06)
- Sabien LEEMANS (WWF)(18/06 en 02/07)
- Linda MARTENS (IVP)(18/06)
- Christian ROUSSEAU (Test Achats)(02/07)
- Sébastien STORME (FGTB-ABVV)(18/06 et 02/07)
- Valérie XHONNEUX (02/07)

Conseillers scientifiques et experts invités

- Nancy DA SILVA (cabinet du ministre Magnette)

Secrétariat CFDD/ Secretariaat FRDO

- Jan DE SMEDT
- Jan MERTENS